



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

titres de transport

Question écrite n° 5436

Texte de la question

M. Jean Bardet attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'aggravation de ce que certains qualifient « d'actes d'incivilité » et qui consistent, pour des jeunes ou des moins jeunes, à franchir les portillons des gares, sans payer, sous l'oeil goguenard des employés. Il lui demande donc si le coût pour la SNCF n'est pas plus important que ne serait l'embauche de personnel de surveillance qui pourrait rassurer les usagers et lutter contre l'insécurité.

Texte de la réponse

La lutte contre la fraude est l'une des priorités des entreprises publiques de transport. A cet effet, un programme a été établi par la SNCF avec l'objectif d'endiguer ce phénomène. Il consiste en un redéploiement de personnels dans les gares et les trains, parallèlement au développement d'appareils de contrôle automatique. Ainsi ont été créés en 1994 des agents d'accueil et de service (AAS) chargés de l'assistance aux voyageurs, qui ont pour mission d'accueillir, renseigner et orienter, mais également d'assurer une présence vigilante auprès des barrières de contrôle et sur les quais et de participer aux actions de contrôle des titres de transport. Leur effectif est aujourd'hui de l'ordre de 250 agents. En outre, les effectifs des équipes spécifiquement consacrées au contrôle ont été renforcés. Cette politique sera poursuivie, grâce à la création de 200 postes supplémentaires du cadre permanent et de quelque 300 emplois-jeunes. Il est notamment envisagé d'assurer une présence commerciale, du premier au dernier train, dans une forte proportion de gares, au lieu de 20 actuellement. La partie technique du programme consiste en l'équipement progressif des gares, dont le trafic est important, en lignes de contrôle dotées de portes hautes et malaisément franchissables. La fermeture des emprises ferroviaires, grâce à l'implantation de palissades, se poursuit parallèlement.

Données clés

Version web : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE5436>

- Auteur : [M. Jean Bardet](#)
- Circonscription : Val-d'Oise (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République
- Type de question : Question écrite
- Numéro de la question : 5436
- Rubrique : Transports ferroviaires
- Ministère interrogé : équipement et transports
- Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

- Question publiée le : 27 octobre 1997, page 3665
- Réponse publiée le : 29 décembre 1997, page 4908